

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **6 mars 2017** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Patrice Thériault
Siège #2 - Nelson Lacroix
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Gaston Bourgault
Siège #6 - Sylvain Chabot

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #5 - Karine Godbout

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-03
24

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
03.01 - Séance ordinaire du 6 février 2017

- 04 - LÉGISLATION**
- 05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 05.01** - Acceptation des comptes
 - 05.02** - Acceptation des dépenses incompressibles
 - 05.03** - Acquisition du module Élections et référendums
 - 05.04** - Gala des Méritas 2017
 - 05.05** - Souper-Bénéfice - Entraide Pascal-Taché
 - 05.06** - Demande de soutien financier - le Re-Lait Montmagny-L'Islet
 - 05.07** - Demande Ferme Romabel senc - Enlèvement du point d'ordures
 - 05.08** - Demande de monsieur Sylvain Bourgault - enlèvement du point d'ordures et de vidange de fosse septique
 - 05.09** - Demande d'appui - Amendement au Code Municipal du Québec et toute autre Loi Municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
 - 05.10** - Avis de motion - Règlement décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques
- 06 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 06.01** - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie
- 07 - RÉSEAU ROUTIER**
 - 07.01** - Point d'information - Karine Godbout, représentante
 - 07.02** - Acquisition - Panneau radar de limitation de vitesse
- 08 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 08.01** - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant
- 09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 09.01** - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante
 - 09.02** - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant
 - 09.03** - Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales - décision
 - 09.04** - Nomination d'un membre sur le comité CTC - Regroupement des OH
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.01** - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant
- 11 - TOURISME**
 - 11.01** - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante
- 12 - LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.01** - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant
 - 12.02** - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant
 - 12.03** - Lettre de remerciements
 - 12.04** - Demande d'aide financière projet PIC 150 - décision
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - VARIA**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

03.01 - Séance ordinaire du 6 février 2017

2017-03
25

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en

prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Sylvain Chabot et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

04 - LÉGISLATION

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2017-03
26

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Sylvain Chabot, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 6 609,76 \$.

- 3 464,55 \$ payable par paiement direct;
- 3 145,21 \$ payable par chèque.
- 9 944,26 \$ paiement des comptes au 31 décembre (fait après la sortie de la liste présentée en janvier et après la).

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par le conseiller Sylvain Chabot. Ces derniers ont apposé leurs initiales.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-03
27

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité :

- que les comptes du mois de février 2017, au montant total de 44 609,95 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	31 548,64 \$
• Salaires nets versés	9 046,31 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>4 015,00 \$</u>
• Total	44 609,95 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-03
28

05.03 - Acquisition du module Élections et référendums

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur informatique CIM offre le module élections et référendums ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme sert à la gestion des élections, référendums et listes électorales;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont les suivants :

- Acquisition du logiciel avec installation : 1 250,00 \$
- Formation et suivi téléphonique sans limite d'appels : 350,00 \$
- Soutien technique 2017 seulement : 250,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'acquisition et de formation se feront qu'une seule fois ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le soutien technique sont facturables seulement lors des années électorales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Gaston Bourgault et résolu de faire l'acquisition du logiciel d'élections et listes électorales au coût de 1 850,00 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-03
29

05.04 - Gala des Méritas 2017

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par France Thibodeau et résolu d'accorder la somme de 100 \$ pour le *Gala Méritas 2017* à l'École secondaire La Rencontre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2017-03
30

05.05 - Souper-Bénéfice - Entraide Pascal-Taché

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par France Thibodeau et résolu d'acheter 2 cartes pour le souper de financement annuel de l'Entraide Pascal-Taché au coût de 50 \$ par carte. Le souper se tiendra le samedi 29 avril 2017 à compter de 17h30 à La Vigie de Saint-Jean-Port-Joli.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05.06 - Demande de soutien financier - le Re-Lait Montmagny-L'Islet

Les membres du conseil laissent porter cette demande.

2017-03
31

05.07 - Demande Ferme Romabel senc - Enlèvement du point d'ordures

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'enlèvement du point des ordures pour Ferme Romabel en date du 3 mars 2017 sur la

propriété portant le matricule 5090 54 7929;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est due à la fin des activités agricoles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Chabot, appuyé par Nelson Lacroix et résolu d'accorder l'enlèvement du point des ordures de Ferme Romabel suite à la fin de ses activités agricoles. Il est également résolu d'émettre le crédit à cet effet pour l'année en cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2017-03
32**

05.08 - Demande de monsieur Sylvain Bourgault - enlèvement du point d'ordures et de vidange de fosse septique

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de monsieur Sylvain Bourgault pour sa propriété sise au 269, 8e rang Ouest portant le matricule 4885 14 7477;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a même pas d'eau courante à cet endroit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Gaston Bourgault et résolu d'autoriser l'enlèvement du point d'ordures puisqu'il n'y a pas d'utilisation pour ce camp forestier ainsi que le point de vidange de fosse septique puisqu'il n'a pas d'eau courante.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05.09 - Demande d'appui - Amendement au Code Municipal du Québec et toute autre Loi Municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

Les élus laissent porter cette demande.

**2017-03
33**

05.10 - Avis de motion - Règlement décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques

Le conseiller Nelson Lacroix donne avis de motion à l'effet qu'un règlement sera proposé pour étude et adoption lors d'une session régulière du conseil qui se tiendra ultérieurement.

Ce règlement décrète un programme de mise aux normes des installations septiques.

Demande de dispense de lecture est également faite.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Le directeur incendie cite les lacunes suite à l'émission du rapport d'inspection incendie du bâtiment multiservices. Les correctifs seront apportés et des délais seront demandés dans certains cas.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

La conseillère est absente mais la directrice mentionne que lors du dernier conseil, une demande avait été faite par un membre du conseil afin de savoir pourquoi l'entrepreneur en déneigement avait ouvert un chemin fermé avant les chemins se retrouvant dans notre contrat. Le maire avait mandaté Normand Caron afin de valider l'information. La réponse de l'entrepreneur à monsieur Normand Caron est la suivante : la résidente permanente située dans ce rang quitte tôt le matin et il déneige jusqu'à cet endroit puisque c'est sur son chemin.

2017-03
34

07.02 - Acquisition - Panneau radar de limitation de vitesse

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une demande afin de savoir s'il était possible d'installer un panneau radar de limitation de vitesse à l'entrée nord du village puisque la circulation est très rapide à cet endroit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Chabot, appuyé par Patrice Thériault et résolu d'autoriser l'achat d'un panneau radar de limitation de vitesse.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant

Ce dernier mentionne qu'ils reçoivent beaucoup de plaintes sur l'entrepreneur. Pour ce qui est de l'achat de camions, l'achat se fera le plus tard possible afin d'éviter des frais de crédit. Pour ce qui est de cet achat, la régie prévoit l'achat d'un camion neuf et environ 2 autres usagés.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

L'entente a été signée et postée pour l'aide financière de la mise à jour de la MADA. Pour ce qui est de Vie Active, ça va bien et elle a une belle participation.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant

Rien à signaler.

09.03 - Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales - décision

La directrice générale mentionne que la demande d'aide financière pour le renouvellement de la politique familiale a été refusée et que nous avons demandé l'aide du député afin d'éclaircir ce dossier.

**09.04 - Nomination d'un membre sur le comité CTC -
Regroupement des OH**

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une rencontre afin d'éclaircir le projet de regroupement des OH;

CONSIDÉRANT QUE nous devons adhérer au processus puisqu'en juillet, le gouvernement modifiera la loi afin de se donner le droit d'imposer un regroupement des OH;

CONSIDÉRANT QUE nous devons former un CTC (comité de transition et de concertation) pour chacun des territoires dont les OH feront l'objet d'un regroupement;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs concernés par la restructuration sont les OH et les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'IL a été décidé de nommer une personne de l'OH et une personne de la municipalité afin de siéger sur ledit comité;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu de nommer René Laverdière à siéger sur le comité afin de représenter la municipalité de Saint-Adalbert sur le CTC.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant

Rien à signaler.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

Rien à signaler.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant

Rien à signaler.

12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant

La fermeture de la patinoire se fera comme prévue dimanche à la fin de la semaine de relâche. Elle est impraticable pour le patin mais les jeunes peuvent faire du hockey bottines s'ils le désirent.

12.03 - Lettre de remerciements

La directrice fait la lecture de la lettre de remerciements provenant de l'ABC des Hauts-Plateaux pour le partenariat dans le projet Biblio-Mobile.

12.04 - Demande d'aide financière projet PIC 150 - décision

La directrice générale mentionne que la demande d'aide financière dans le projet loisirs a été refusée pour le programme PIC 150.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions concernant l'augmentation de l'évaluation municipale pour une résidence dans le village. Les explications sont données à cet effet. De plus, la lettre jointe au compte de taxes, contient les renseignements nécessaires pour faire une demande de révision. L'évaluation municipale est régie par la Loi sur la fiscalité municipale et elle est la même pour toutes les municipalités. Pour ce qui est de la cueillette des ordures, le conseil a émis une résolution à la régie mais le problème se retrouve dans plusieurs municipalités.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. très.